



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

***Délégation à la Sécurité Routière***

Paris, le 06 AOUT 2018

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par Mr

Réf. :

Maître Allan SCHINAZI  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Maître,

Par courrier en date du 31 mai 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M. :

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 23 et 24 octobre 2017 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est doté de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
la cheffe de la section du permis à points  
du bureau national des droits à conduire



Stéphanie PETIT